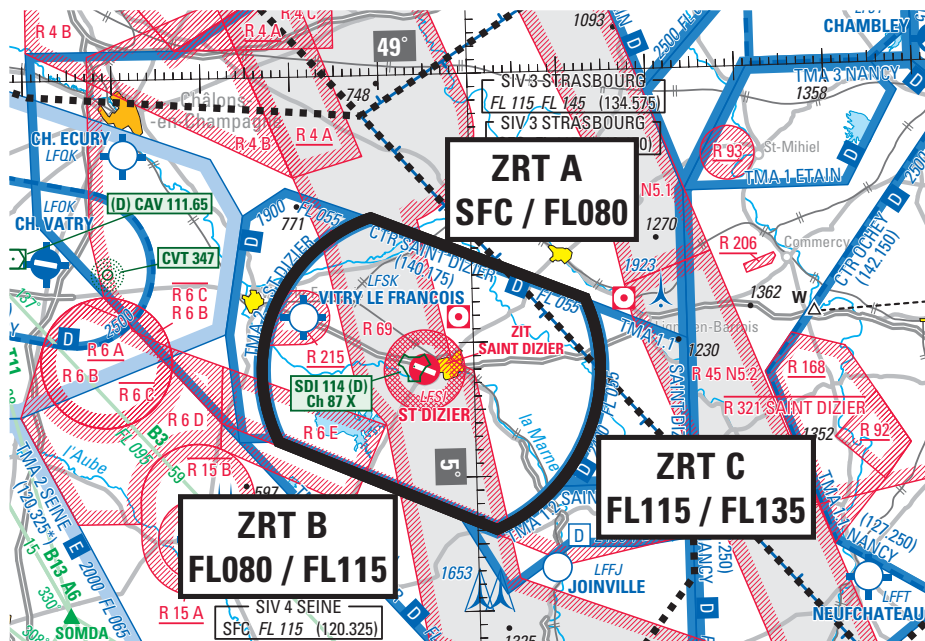


Objet : Création de 3 zones réglementées temporaires (ZRT) pour le Meeting de Saint Dizier
En vigueur : Du 29 juin au 02 juillet 2017

Lieu : FIR : Reims LFEE – AD : Saint Dizier Robinson LFSI, Vitry François le Vauclerc LFSK



ACTIVITÉ
Manifestation aérienne de grande importance comprenant des évolutions de patrouilles acrobatiques, de drones et d'avions d'arme.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
ZRT A/B/C : Activable
29 juin : 0600-2000
30 juin : 0600-2000
01 juillet : 0600-2000
02 juillet : 0600-2000

INFORMATION DES USAGERS
Activité réelle connue :
Saint Dizier APP : 134.775 MHz
Strasbourg INFO : 119.450 MHz
Strasbourg CTL : 134.575 MHz
Seine INFO : 120.325 MHz
Paris INFO : 126.100 MHz

STATUT
ZRT A
Zone Réglementée Temporaire (ZRT) qui, lorsqu'elle est active, coexiste avec les parties d'espaces aériens contrôlés avec lesquelles elle interfère et se substitue aux parties des zones réglementées avec lesquelles elle interfère.
ZRT B et C
Zones Réglementées Temporaires (ZRT) qui, lorsqu'elles sont actives, se substituent aux parties d'espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent.

GESTIONNAIRE
Escadron des services de la circulation aérienne de Saint Dizier (Saint Dizier APP)

CONDITIONS DE PENETRATION
ZRT A, B et C :
CAM / CAG : contournement obligatoire sauf pour :
- les aéronefs participants,
- les aéronefs autorisés par le gestionnaire,
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions et sur autorisation du gestionnaire.

SERVICES RENDUS
ZRT A :
Les services de la circulation aérienne sont rendus par l'organisme habituel, Saint Dizier APP, aux aéronefs autorisés à pénétrer dans la ZRT, conformément aux classes des espaces aériens avec lesquels elle coexiste.
ZRT B et C:
CAG : seuls l'information de vol et d'alerte sont rendus par St Dizier APP aux aéronefs autorisés à pénétrer
CAM : l'ensemble des services de la CAM est rendu aux aéronefs autorisés à pénétrer.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES
Limites latérales :
ZRT A, B et C : Identiques à celles de la CTR de Saint Dizier définies dans l'AIP France AD 1.7-13
Limites verticales :
ZRT A : SFC / FL080 ZRT B : FL080 / FL115 ZRT C : FL115 / FL135

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Activation de la CTR et des TMA 1.1, 1.2, 2 et 3 Saint Dizier.

Activation de certains tronçons du SUP AIP 045/17 (voir carte) par NOTAM :

- ZRT LE BLANC, ARGENTON, AVORD OUEST, AVORD EST, MORVAN, SEMUR, CHATILON SUD et NORD, SAINT DIZIER

Activités suspendues :

Voltige : n° 6120 Vitry le François Vauclerc AD

n° 6142 Saint-Dizier AD

Aéromodélisme : n° 8242 Vitry le François Vauclerc AD

n° 8063 Nancy

Parachutage : n° 269 Vitry le François Vauclerc AD

L'aérodrome de Saint-Dizier (hors meeting) est inutilisable.

L'aérodrome de Vitry le François Vauclerc (LFSK) est inutilisable sauf au départ ou à l'arrivée par l'Ouest des aéronefs basés, hors activité réelle de la ZRT A et après contact de St Dizier APP.

Les zones réglementées LF-R 6 E Mailly, LF-R 69 Champagne et LF-R 215 Vitry-le-François sont désactivées.

ORGANISMES A CONTACTER

Avant la manifestation:

Escadron des services de la circulation aérienne de Saint Dizier

Téléphone : 03.25.07.70.05

Pendant la manifestation:

Escadron des services de la circulation aérienne de Saint Dizier (Chef de Quart):

Téléphone : 03.25.07.80.15